



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

DES RÈGLEMENTS 1200-2012-Z-15 et 1200-2012-Z-16 DES RÉSOLUTIONS 2016-212 et 2016-213

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, aux séances ordinaires du 20 juin et du 18 juillet 2016, adoptait les règlements suivants et les résolutions suivantes:

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-15 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de :
Ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-16 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de :
Modifier la grille des usages et des normes de la zone touristique mixte TM-003 pour augmenter la hauteur maximale en étage de 2,5 à 3 étages, ainsi que de modifier la définition du terme « habitation collective » en retirant la mention de ressource intermédiaire ou de type familiale.

RÉSOLUTION 2016-212 concernant une demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 1500, chemin Riverdale;

RÉSOLUTION 2016-213 concernant une demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952).

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré les certificats de conformité en date du 11 août 2016 pour ces règlements et ces résolutions.

Les règlements et les résolutions sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 24 août 2016.

Le greffier et directeur des Services juridiques

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault